

COMMENT ENTRER EN 1^{ère} Générale et Technologique au LYCEE G. BRASSENS ?

Dans les établissements publics, l'affectation en 1^{ère} générale ou technologique est gérée par l'**application informatique Affelnet**. Cette application est garante d'une affectation transparente et équitable, définie selon des règles explicites.

Procédure :

- Il faut au préalable que la **décision d'orientation de votre établissement d'origine soit conforme à votre demande** (c'est-à-dire qu'il ait accordé le passage en 1^e Générale ou 1^e Technologique)
- **C'est l'établissement d'origine qui saisit les vœux de ses élèves dans Affelnet** entre le 04 mai 2026 et le 26 mai 2026 (date de fermeture du serveur académique)

- **Pour les demandes d'entrée en 1^e Générale :**

Vous pouvez formuler au maximum 2 vœux sur Affelnet, classés par ordre de préférence.

Ils seront étudiés en respectant l'ordre de priorité suivant :

- 1) La continuité dans l'établissement = l'élève demande son établissement d'origine
- 2) Avec changement d'établissement :
 - 2.a) Elève en situation de handicap
 - 2.b) Emménagement dans le secteur ou retour du CNED
Le « secteur » est fonction de l'adresse de l'élève (sectorisation consultable sur le site internet de la DSDEN42 : <https://www.ac-lyon.fr/loire-affectation-et-orientation-121928>).
 - 2.c) Elève du secteur mais n'étant pas scolarisé au Lycée G. Brassens (mais attention, la sectorisation ne garantit pas l'affectation comme en 3^e)

Attention : l'affectation en 1^e Générale par Affelnet ne gère pas les choix des Enseignements de spécialités, ils seront gérés au moment de l'inscription.

- **Pour les demandes d'entrée en 1^e Technologique :**

- **Vous pouvez formuler plusieurs vœux sur Affelnet**, classés par ordre de préférence.

- L'affectation des élèves est favorisée dans un « lycée de rattachement » (sectorisation consultable sur le site internet de la DSDEN42 : <https://www.ac-lyon.fr/loire-affectation-et-orientation-121928>).

En cas de changement d'établissement pour suivre une série de bac technologique non proposée dans l'établissement actuel de scolarisation, c'est l'adresse du lycée d'origine qui est prise en compte pour les rattachements d'établissement, et non l'adresse des responsables légaux de l'élève.

- Les notes prises en compte dans le calcul du barème sont les résultats de l'année en cours.

- **Résultats de l'affectation sur Educonnect : mardi 30 juin 2026 en fin d'après-midi.** Résultats et notification d'affectation à récupérer dans votre établissement actuel.
- En cas d'affectation au lycée Brassens, **vous devez vous inscrire au lycée.** Pour cela : vous devez **venir chercher un dossier d'inscription au lycée Brassens le mercredi 01 juillet entre 8h et 12h**, le compléter, et **le rapporter au foyer du Lycée au plus tard le jeudi 02 juillet sur les plages horaires suivantes : 8h-12h / 13h-17h30.**

L'interlocuteur des familles concernant l'affectation des élèves **est l'établissement d'origine** qui a la charge du recueil des vœux.

Lien utile : site de la DSDEN42 : <https://www.ac-lyon.fr/loire-affectation-et-orientation-121928>